

PER
R-243

R-243

La Revue

DESJARDINS

ÉDIFICE DESJARDINS



Janvier 1956

Vol. XXII—N° 1

BILLET

DIEU, dit un vieux conte, forme les fleurs du Paradis avec toutes les bonnes actions des hommes.

Deux anges sont chargés de parcourir la terre et de recueillir la meilleure action dont Il fera la plus belle fleur.

Et les anges font bien leur travail : ils y mettent un soin minutieux, ils savent, en effet, que Dieu consigne tout dans son grand livre d'or.

* * *

Pendant la guerre, les anges arrivent sur un champ de bataille et trouvent deux soldats blessés et ennemis : l'un donne à l'autre le peu de cordial qui reste dans sa gourde, afin de lui sauver la vie.

Sans tarder, les anges remontent au ciel pour faire inscrire ce beau geste dans le grand livre.

Mais Dieu exige une action plus éclatante pour que s'épanouisse la plus belle fleur.

* * *

Les anges reviennent donc à la recherche d'actes héroïques ; ils en trouvent de tous genres :

Ici des études sont payées à un enfant pauvre, là des déshérités sont accueillis dans des foyers rayonnant de chaleur et de bonté ; dans une grande ville, des bons cœurs secourent toutes les misères humaines.

Dieu admire chacun de ces beaux gestes, mais déclare qu'Il lui faut mieux encore.

* * *

Les anges se découragent.

« Que faut-il donc à Dieu, si bon pourtant, si puissant, pour faire la plus belle fleur ? »

Un soir, de guerre lasse, les anges se reposaient dans une ferme, lorsqu'ils y trouvèrent deux femmes occupées à leur lessive : elles ne tiennent, selon eux, que des propos insignifiants : elles se racontent leur existence simple, sans bruit, sans éclat. Elles se réjouissent de ce que, vivant ensemble depuis des années, non seulement elles ne se sont jamais disputées, mais ont réussi à ce que leurs enfants s'entendent bien, et ne disent jamais du mal de personne.

* * *

« Journée perdue, se disent les anges en remontant au ciel ; nous n'avons rien découvert d'extraordinaire, et le Seigneur ne sera pas content de ce qu'il croira notre manque de zèle. »

Mais, ô surprise, en écoutant le simple récit des anges, le visage du bon Dieu s'épanouit : Il a enfin trouvé de quoi faire la plus belle fleur du paradis, la fleur de la charité.

* * *

Chers coopérateurs, combien de journées nous semblent perdues, parce que nous avons

(Suite à la page 13.)

NOTRE COUVERTURE. — M. J.-Abel Marion, président de la Fédération des Caisses populaires de Québec. — (Photo : Studio Albert Dumas.)



La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XXII, N° 1

QUÉBEC

Janvier 1956

Sommaire

	PAGE
Billet.....	JOS. TURMEL..... 2
Éditorial : Bonne année I.....	C. VAILLANCOURT..... 3
La louange des clochers.....	LOUIS MERCIER..... 3
M. J.-Abel Marion, président de la Fédération des C. P. D. de Québec.....	4
Caisse populaire de Lévis.....	5
Visiteurs de la Jamaïque et de l'Asie.....	ROSARIO TREMBLAY..... 7
Thomas W. Doig, décédé.....	8
Sa Sainteté Pie XII à la F.A.O.....	9
À Saint-Pie-X (Québec).....	10
À Saint-Joseph de Beauce.....	JOS. TURMEL..... 11
On fêtera cette année.....	JOS. TURMEL..... 12
Les producteurs de sucre d'érable de Québec.....	GILLES CROTEAU..... 13
Assurance combinée pour maisons d'habitation.....	FRANÇOIS ADAM..... 14
In Memoriam.....	14
Caisses populaires ayant adhéré à l'Assurance-vie « prêt » et à l'Assu- rance-vie « épargne ».....	15
L'Assurance-vie Desjardins.....	15
Notes et commentaires.....	17
Service de renseignements.....	18
Consultation légale.....	LE CONSEILLER JURIDIQUE 19
On dit que.....	19

Rédaction et administration

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS
50, AVENUE BÉGIN, LÉVIS, P. Q.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour les caisses et leurs sociétaires.....	\$1.50
Pour les autres.....	\$2.00

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, inc., Québec.



Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Editorial



Bonne Année!

CE vœu que chacun formule au début d'une nouvelle année est-il fait en vain ? Non. Si l'on prend les moyens voulus, ce vœu se réalisera ; et, en vous le faisant à tous, j'en souhaite la complète réalisation.

L'année sera bonne si nous vivons raisonnablement, en nous conduisant comme des hommes et en évitant les abus. Nous disons - en vivant raisonnablement - c'est-à-dire, en bannissant ces courses folles en automobile, à cent milles à l'heure, en modérant la vie trépidante que nombre de gens mènent ; nous prendrons le temps de respirer. L'année ne saurait être bonne en déployant une telle activité qui use si vite l'organisme humain. Voilà pour notre corps.

L'année sera bonne, au point de vue économique, si nous organisons d'abord nos dépenses selon nos revenus ; c'est dire qu'il faudra penser avant de dépenser. L'année sera bonne encore si, établissant notre budget, nous nous y conformons ; c'est lui qui nous indiquera si les dépenses projetées sont productives ou nuisibles. Notre vie vaut la peine d'être vécue, à la condition d'être constructive ; de même que nous choisissons notre manière de vivre, de même organisons notre existence de façon à la rendre fructueuse et productive.

L'année sera bonne moralement si nous vivons dans la pensée que notre âme est faite à l'image et à la ressemblance de Dieu, si nous observons le premier commandement qui nous ordonne d'aimer et d'adorer Dieu, Auteur de toutes choses, Dispensateur de tout bien. Celui-là aidera à observer le deuxième, tout semblable au premier : « Aime ton prochain comme toi-même. »

Croyez-vous maintenant que ce vœu d'une Bonne Année peut se réaliser facile-

ment ? Bien sûr, mais à la condition qu'on le veuille ; la volonté, hélas ! ne fait-elle pas trop souvent défaut chez les hommes ?

Le vœu que nous formulons le plus sincèrement pour vous tous, au début du Nouvel An, c'est celui d'une Bonne et Heureuse Année, et que tous aient la volonté de réaliser ce vœu.

L. Vaillancourt

La louange des clochers

Ô clochers paysans, humbles clochers perdus
Dans les pays sans gloire et les bourgs inconnus ;

Clochers bleus dont l'ardoise entre les arbres brille,
Et qui cousez le ciel de votre fine aiguille ;

Clochers trapus aux airs de château-fort ; donjons
Dont les créneaux rompus abritent des pigeons ;

Clochers plats qui semblent vous blottir sous vos tuiles ;
Clochers romans percés de fenêtres tranquilles ;

Clochers des hauts plateaux, que l'on voit de partout ;
Clochers que le passant découvre tout à coup

Au secret des vallons où, parmi les feuillages,
Comme des nids humains reposent les villages ;

Clochers des bois, clochers des vignobles, clochers
Des pâtis qui sonnez l'angélus aux bergers ;

Clochers des bords de l'eau qu'un moulin avoisine
Et saupoudrés par lui d'une lente farine ;

Clochers marins usés par l'haleine des flots,
Et dont le regret vit au cœur des matelots ;

Clochers, ô bons clochers de la terre natale,
Vous êtes dignes tous d'une louange égale !

LOUIS MERCIER

M. J.-Abel Marion, président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec

NOUS sommes heureux de faire part à nos Caisses populaires Desjardins et à nos lecteurs de la bonne nouvelle de la nomination de M. J.-Abel Marion, vice-président de la Fédération des C. P. D. de Québec et président de l'Union régionale de Sherbrooke, à la présidence de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec. M. Marion succède à M. le commandeur Laurent Létourneau, qui nous a quitté pour un monde meilleur, en novembre dernier.

Cette nouvelle de l'élection de M. Marion à la présidence de notre Fédération ne prendra certes pas par surprise ceux qui connaissent la besogne considérable qu'il a accomplie chez nous, en particulier dans le milieu rural, et le dynamisme, la compétence et le dévouement qu'il a apportés à la tâche.

Est-il vraiment nécessaire, tant il est connu, d'évoquer ici les institutions et les œuvres auxquelles le nom de M. Marion restera attaché. Baptisé, le 26 juillet 1885, à Paquetteville, dans les Cantons de l'Est (là où M. Desjardins fonda, en 1907, sa première Caisse populaire rurale), M. Marion, ses études terminées au collège Saint-Henri et au collège Saint-Sulpice, Montréal, se fixa, en 1904, à Sainte-Hedwidge (Compton) où il a toujours demeuré depuis. L'année suivante, il unissait sa destinée à M^{lle} Marie-Anne Viens. Ils eurent huit enfants, dont six vivent.

M. Marion fut industriel, voyageur de commerce et cultivateur. Les cultivateurs qui l'on souvent entendu traiter de leurs problèmes savent jusqu'à quel point il aimait les gens de la terre et la vie à la campagne ; il a toujours manifesté une grande prédilection pour les ruraux, et il a beaucoup fait pour les aider à améliorer leurs conditions de vie. Il fut

l'un des artisans de l'organisation professionnelle des cultivateurs ; vice-président de l'Union catholique des cultivateurs pendant quelques années, il en devint le président en 1936, et il exerça cette fonction jusqu'en 1955, alors que son travail comme membre de la Commission Héon chargée de faire enquête sur nos problèmes agricoles absorbait une part considérable de son temps.

M. Marion est gérant de la Caisse populaire de sa paroisse depuis sa fondation le 31 octobre 1933 et de la coopérative agricole depuis 1914. Il est également président de l'Union régionale de Sherbrooke depuis sa fondation en 1934 et administrateur de la Société d'assurance des Caisses populaires depuis sa fondation en 1945.

Et depuis plus de 30 ans M. Marion s'occupe activement des problèmes d'éducation comme

président de sa Commission scolaire.

M. Marion se vit confier aussi de hautes fonctions dans plusieurs organismes provinciaux et nationaux. Un des plus ardents promoteurs de l'entente conclue entre la Coopérative fédérée de Québec et l'Union catholique des cultivateurs, il participa, plusieurs années, à la direction, au sein du Conseil exécutif, de cette entreprise coopérative, qui joue un rôle considérable dans notre économie agricole. Il fut longtemps aussi vice-président de la Fédération canadienne de l'agriculture auprès de laquelle il représentait, avec autant d'habileté que de compétence, nos intérêts agricoles du Québec. Il prit une part active à plusieurs congrès internationaux sur l'agriculture.

L'Église s'est plus à reconnaître ses mérites en le nommant Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Ardent défenseur des intérêts de nos agriculteurs, M. Marion est aussi un ardent propagandiste de la collaboration nécessaire entre les diverses classes de la société dans le respect mutuel de leurs droits. Elles sont solidaires les unes des autres. Et la prospérité générale ne saurait être assurée sans celle de l'agriculture.

Notre mouvement des Caisses populaires Desjardins, tant urbaines que rurales, bénéficiera sûrement de la vaste expérience et du dynamisme de son nouveau président, qui poursuivra avec ses collègues de l'administration de la Fédération des Caisses populaire Desjardins de Québec l'œuvre si belle et si solidement assise de nos Caisses populaires, dans l'intérêt de tous et de chacun.

À notre nouveau président nous exprimons les vœux d'un long et fructueux règne à la présidence de notre mouvement.

LE BUDGET FAMILIAL

- Brochure de 32 pages.
- Format commode (5½" × 8")
- Couverture illustrée.
- Présentation simple.
- Utilisation facile.

C'est un article de propagande de premier choix pour la Caisse populaire, et chaque sociétaire souhaitera posséder et utiliser ce livret de budget.

Prix : \$0.10 l'unité
0.75 la douzaine
5.00 le cent
45.00 le mille

Vos commandes seront complétées sans délai, au comptoir de papeterie de la Fédération des Caisses populaires Desjardins.

Caisse populaire de Lévis

L A Caisse populaire de Lévis, la première fondée, et qui occupe le premier rang avec un actif de \$5,891,164. au 30 novembre dernier, a tenu, le 8 décembre, sa cinquante-cinquième assemblée générale annuelle sous la présidence de M^e V.-A. DeBilly, c.r., son président. En voici le rapport financier, avec les remarques de son président.

Chers sociétaires,

Le Conseil d'administration est très heureux de vous présenter, pour approbation, le cinquante-cinquième rapport annuel des opérations de votre Caisse populaire pour l'exercice financier se terminant le 30 novembre 1955.

La lecture de ce rapport vous permettra de constater que votre Caisse a connu une année très fructueuse. Les divers postes du bilan indiquent des augmentations substantielles tant du côté épargne que du côté crédit.

L'actif atteint le montant de \$6,617,684.97 soit une hausse de \$469,150.65. C'est la hausse la plus considérable depuis 1944.

Le capital social a augmenté de \$5,765.60. Il était de \$414,227.50 en 1954 alors qu'il s'élève cette année à \$419,993.10.

L'épargne se chiffre à \$5,640,227.14 à comparer à \$5,198,112.44 au 30 novembre 1954. L'augmentation est donc de \$442,114.70. Cette épargne, fruit des économies de nos sociétaires, est une source de bienfaits pour toute la paroisse car elle permet de rendre des services signalés à nombre de nos concitoyens particulièrement dans le domaine de l'habitation. Il y a aussi l'aspect de la sécurité du lendemain et la préparation à l'avenir pour les jeunes. À ce sujet, votre Caisse, en collaboration avec la Commission scolaire de la cité de Lévis, opère une « caisse scolaire » aux écoles Saint-François-Xavier et Notre-Dame. Cette initiation à l'épargne est un complément à la formation que les enfants reçoivent

à l'école. Elle consiste à leur faire comprendre la nécessité de l'économie et la valeur de la petite épargne.

La Commission de crédit a prêté cette année la somme de \$814,509.66 comparativement à \$751,214.95 l'an dernier. Les prêts

SITUATION AU 30 NOVEMBRE 1955

ACTIF

Prêts aux sociétaires :

Sur hypothèques.....	\$2,864,159.63	
Sur reconnaissances de dette.....	157,161.10	
		\$3,021,320.73

Placements :

Obligations.....	\$2,736,731.06	
Parts à la Caisse Centrale.....	3,000.00	
L'Assurance-Vie Desjardins.....	30,000.00	
La Soc. d'Assurance des C.P.D.....	50,000.00	
		\$2,819,731.06
Intérêts accrus.....		50,113.04
Total		\$5,891,164.83

Immeubles :

Solde de prix de vente.....	\$ 28,998.10	
Propriétés de la Caisse.....	59,773.45	
		88,771.55
Terrains.....		30,250.00
Ameublement de bureau.....		6,500.00
Total		\$6,016,686.38

Caisse au 30 novembre 1955.....		600,998.59
Total de l'Actif		\$6,617,684.97

PASSIF

Capital social.....	\$ 419,993.10	
Épargne.....	5,640,227.14	
Total du passif		\$6,060,330.24

Bénéfices nets.....		35,028.02
Fonds de réserve.....	\$ 383,389.01	
Fonds de prévoyance.....	68,143.02	
Fonds de bienfaisance.....	4,900.00	
Surplus.....	66,004.66	

Total de l'avoir-propre..... **522,426.71**

Grand total..... **\$6,617,684.97**

sur garanties hypothécaires se chiffrent à \$2,864,159.63 et sur reconnaissances de dette à \$157,161.10 soit un total de \$3,021,320.73. C'est une augmentation de \$184,547.56.

L'avoir-propre s'est accru de \$20,650.63. Il s'établit cette année à \$522,436.71.

Les rentrées se chiffrent à \$8,862,205.24 et les sorties à \$8,415,541.70 ce qui fait un mouvement de fonds total pour l'année de \$17,277,746.94, soit une augmentation de \$768,856.28 avec la période correspondante de l'an dernier.

Nous avons payé \$143,439.87 en intérêts sur les dépôts d'épargne calculé à 3%. Si vous votez le boni de 6% que le Conseil d'administration recommande, c'est un montant de \$24,800. qui sera payé aux détenteurs de parts sociales. Le conseil vous demande également d'approuver et ratifier la ristourne aux sociétaires-emprunteurs. Cette ristourne s'élève à \$18,300 cette année.

Comme vous le savez, nos sociétaires emprunteurs bénéficient de l'assurance-vie « prêt » en collaboration avec l'Assurance-Vie Desjardins depuis le premier mars 1955. Une seule réclamation s'élevant à \$3,028.14 a été faite à date. Pour faire suite à la décision du Conseil d'administration, ratifiée par la dernière assemblée générale, l'assurance-vie « épargne » entrera en vigueur le premier mars 1956.

Les placements sur obligations s'élèvent à \$2,736,731.06. Le portefeuille se divise comme suit : gouvernements fédéral et provincial, \$201,000. ; corporations municipales, cités et villes, \$935,600. ; commissions scolaires, \$852,800. ; corporations religieuses, \$388,700. syndics, fabriques, diocèses, hôpitaux et cimetières, \$375,100. Les capitaux de placements devenant échus les cinq prochaines années sont les suivants : 1956, \$443,100. ; 1957, \$350,000. ; 1958, \$260,800. ; 1959, \$298,700 ; 1960, \$176,400.

La Caisse mécanisera sa comptabilité d'ici quelques mois et apportera certaines transformations au bureau. Le rendement sera

meilleur et le service plus rapide.

Les résultats obtenus au cours de l'année qui vient de se terminer ont été très satisfaisants. Nous le devons en grande partie au dévouement des trois conseils et commission et au travail consciencieux des employés. Nous les remercions en votre nom.

Vous aurez à élire trois membres du Conseil d'administration en remplacement de MM. V.-A. de Billy, c.r., Hon. Cyrille Vaillancourt et Ls-de-Gonzague Léveillé ; deux membres de la Commission de crédit en remplacement de MM. E.-Joseph Bernier et J.-B.-A. Lachance ; un membre du Conseil de surveillance en remplacement de M. le chan. Léon-N. Lessard. Ces messieurs sont rééligibles.

Le président, M^e Valmore De Billy, ajouta à ces remarques quelques commentaires. C'est en 1938 que j'avais l'honneur de présenter pour la première fois, à titre de président, le rapport annuel des opérations de la Caisse. L'actif à cette date était de \$1,797,266.81 alors qu'il s'élève cette année à \$6,617,684.97. Les prêts aux sociétaires s'établissaient à \$164,149.07 à comparer à \$3,021,320.73 au 30 novembre 1955. Vous pouvez donc constater tout le chemin parcouru depuis, se traduisant par une augmentation substantielle des épargnes des sociétaires et, dans le domaine du crédit, par une aide très avantageuse accordée à nos concitoyens sous forme de prêts. Il me plaît, à titre de président, de souligner toute la part que la Caisse a fournie dans le domaine de l'habitation aux citoyens de Lévis. Si notre ville a un pourcentage aussi avantageux de propriétaires, c'est parce que la Caisse populaire de Lévis a encouragé fortement l'accès à la propriété. Beaucoup de nos concitoyens sont devenus propriétaires parce qu'il y avait dans notre paroisse une « coopérative d'épargne et de crédit » qui leur a prêté à des conditions faciles. Nombreux sont ces nouveaux propriétaires qui n'auraient pu obtenir le même crédit ailleurs parce qu'ils ne pouvaient remplir les conditions exigées. La coopération a permis l'accès à la pro-

priété à de nombreuses gens et elle a rendu un immense service à toute la communauté.

Nos prêts atteignent presque 50% de l'actif. Les administrateurs ont jugé bon de restreindre certaines demandes de prêts considérables pour s'en tenir aux prêts sur l'habitation seulement.

Nos sociétaires emprunteurs bénéficient, depuis le premier mars 1955, de l'assurance-vie « prêt » en collaboration avec l'Assurance-Vie Desjardins. Une seule réclamation s'élevant à \$3,028.14 a été faite à date. Pour faire suite à la décision du Conseil d'administration, ratifiée par la dernière assemblée générale, l'Assurance-vie « épargne » entrera en vigueur le premier mars 1956.

Le président rappelle le souvenir du commandeur Laurent Létourneau, président-gérant de l'Union régionale des C.P.D. de Trois-Rivières, président de la Fédération des Caisses populaires, président de la Société d'Assurance des Caisses populaires et vice-président de l'Assurance-Vie Desjardins, décédé en novembre dernier. C'était un grand coopérateur et un homme de grand mérite.

Il souligne aussi la disparition de M. L.-Maurice Carrier, secrétaires de la Commission scolaire de la cité de Lévis, qui avait été membre du conseil de surveillance de la Caisse de 1938 à 1942.

Avant de terminer, le président parle de « La Coopérative d'habitation de Lévis ». La Caisse, dit-il, a été très heureuse de coopérer étroitement avec les dirigeants de cette coopérative et de l'aider à faire avancer ce projet. C'est le troisième développement important dans le domaine de l'habitation à Lévis auquel la Caisse a contribué.

M. René Croteau, assistant-gérant de l'Union régionale de Québec et président de la Coopérative d'habitation de Lévis, remercia les administrateurs de la Caisse populaire de Lévis pour sa magnifique coopération accordée à la Coopérative d'habitation. La Caisse populaire a fait sa large part pour l'aider financièrement. C'est, dit-il, ce qui nous a permis de réaliser notre projet.

Visiteurs de la Jamaïque et de l'Asie

NOUS recevions, au début de décembre, la visite de M. Paul Thompson, assistant-régistrateur des Sociétés coopératives de la Jamaïque.

M. Thompson est un boursier de la F.A.O., organisme des Nations-Unies qui s'occupe de l'alimentation et de l'agriculture en faveur des populations sous-alimentées. Il est venu au Canada et aux États-Unis pour étudier la structure fédérative des Caisses populaires et des *Credit Unions* et l'organisation des Caisses régionales et centrales.

La Jamaïque est une des grandes Antilles, faisant partie des Antilles britanniques. Sa population est de un million cent vingt-cinq mille âmes (1,125,000). Elle est surtout peuplée de noirs. Son

climat est pluvieux et torride. C'est un pays montagneux, mais très fertile. Les principales cultures sont la canne à sucre, le café, le tabac, le cacao, le maïs, la banane, etc. Sa capitale est Kingston. Cette île fut découverte par Christophe Colomb le 5 mai 1494 et fut conquise par les Anglais en 1655. L'esclavage a été utilisé pour mettre l'île en valeur, mais il fut aboli en 1838.

M. Thompson, qui avait déjà visité la province de Québec il y a une dizaine d'années, a séjourné à la Fédération des Caisses populaires pour étudier en détail l'organisation et le fonctionnement de l'Union régionale de Québec et de la Caisse centrale de Lévis. Il a été à même de comparer les différences dans l'organisation des

Caisses populaires du Québec et celle des *Credit Unions*, telles qu'elles existent dans les provinces de l'Ouest et dans les Maritimes.

La Jamaïque compte cent cinquante coopératives dont la majorité sont des *Credit Unions*. L'actif total de ces sociétés est d'environ \$500,000.

M. Thompson s'est rendu au sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré où il a assisté à la messe le jour de l'Immaculée Conception. Il a profité de son passage à Sainte-Anne pour visiter la Caisse populaire, grâce à l'invitation de son gérant, M. Henri Jean.

* * *

Durant la semaine du 19 décembre, sept étudiants en coopé-

Sur la photo prise à la Meunerie coopérative de Saint-Anselme (Dorchester), de gauche à droite, première rangée : M.M. M. Dirren, agronome de Dorchester ; Paul-Émile Charron, assistant-secrétaire de la Fédération des Caisses populaires de Québec ; M. Cardin, maire de la municipalité ; Rosario Tremblay, chef des inspecteurs de la Fédération des Caisses populaires de Québec ; J.-E. Lavallée, gérant de la Coopérative avicole de Saint-Anselme (Dorchester). Apparaissent debout, avec les visiteurs étrangers : M.M. Hervé Sylvain, gérant de la Caisse populaire de Saint-Anselme, Magella Rhéaume, gérant de la Meunerie coopérative ; M. Piette, inspecteur des Coopératives agricoles pour le ministère provincial de l'Agriculture ; Laurentin Bélanger, gérant de l'Abattoir coopératif régional de Saint-Anselme ; O. Chabot, agronome de Dorchester ; Maurice Couture, agronome, propagandiste de la Coopérative fédérée de Québec.



ration, boursiers du plan Colombo, nous rendaient également visite pour étudier notre mouvement coopératif d'épargne et de crédit.

Six étaient originaires de l'Indonésie, et un de la Birmanie.

M. Abdoel Karim, surveillant des Sociétés coopératives de pêcheries maritimes de l'Indonésie ; M. C. Makasoenggal, surveillant des Sociétés coopératives de la province de Sulawesi, Taruna, Indonésie ; M. C. Natadisastra, inspecteur du Service des pêcheries maritimes de la province de Central-Sumatera, Tandjungpinang (Riau) Indonésie ; M. E. A. Huwae, inspecteur du Département des coopératives de la province de Moluccas, Ambon, Indonésie ; M. Ebo Soebasah, surveillant des coopératives, Ijirebon, province de West-Java, Indonésie ; M. Mardjono Wiryamihardja, assistant-chef de la division de l'éducation et de l'information du Département des coopératives, Affaires économiques, Djakarta, Indonésie ; M. Uaye Maung, assistant-régistrateur des Sociétés coopératives, Rangoon, Birmanie.

L'Indonésie, qui compte 90 millions d'habitants, est composé de trois mille îles de l'archipel Malais. Les principales îles sont : Bornéo, Sumatra, Java, etc. Ce pays, qui était la possession des Hollandais, a obtenu son autonomie politique, après la guerre.

Les principales sources de revenus de l'Indonésie sont les pêcheries maritimes et l'agriculture. Le pays est renommé pour sa production de café, thé, riz, caoutchouc, noix de coco, canne à sucre, tabac, etc.

Ce pays possède un réseau plutôt récent de coopératives de toutes sortes, dont les coopératives d'épargne et de crédit, les coopératives de production, de mise sur le marché, etc.

La Birmanie est située à l'est du Bengal oriental, à l'ouest de l'Indochine, et au nord de la province de Yunnan et la Chine. Sa population est de 15 millions d'âmes. Sa capitale est Rangoon. C'est un pays montagneux. Le climat est tropical.

La Birmanie est un pays fertile. Le riz est sa principale culture. Les Birmans produisent aussi du

froment, de la canne à sucre, du tabac, du coton. Les forêts produisent du teck et autres variétés de bois de grande valeur. Le pays possède d'importants gisements de pétrole et des pierres précieuses, telles que rubis, saphirs, tourmaline ; aussi, de l'ambre, de l'étain et du tungstène.

Les pêcheries apportent à la population une nourriture abondante.

En 1931, la Birmanie fut détachée de l'Inde. Elle fut occupée par les Japonais pendant la seconde guerre mondiale et libérée en 1945 par l'armée anglaise. Elle est devenue une République en 1947.

Nos visiteurs sont venus étudier notre système coopératif, sur l'invitation du gouvernement canadien, avec l'aide du plan Colombo. Ils ont visité les coopératives de l'Ouest et des Maritimes. Ils ont pris contact, chez nous, avec le gérant et le personnel de la Fédération. Le système génial de la Caisse populaire Desjardins et l'organisation du mouvement sur le plan fédératif, l'Union régionale avec son organe financier, la Caisse régionale, et la Fédération provinciale ont paru les intéresser beaucoup.

Ils visitèrent également la Société d'assurance des Caisses populaires et l'Assurance-Vie Desjardins. Une visite des diverses coopératives de Saint-Anselme fut organisée grâce au concours

du Service de l'économie rurale du gouvernement provincial, de la Coopérative fédérée de Québec et de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec. Les coopératives visitées furent : la Caisse populaire de Saint-Anselme, la Coopérative de Dorchester, la Société coopérative agricole de Saint-Anselme, le Couvoir coopératif de Saint-Anselme. Elles ont bien voulu recevoir les visiteurs et ceux qui les accompagnaient à un dîner sous la présidence de M. Cadrin, maire de la municipalité.

Ils se rendirent ensuite à l'Institut familial de Québec, dirigé par les Révérendes Sœurs Saint-Joseph de Saint-Vallier. Ils ont été à même d'apprécier les talents culinaires et artisanaux des futures mères de familles canadiennes et l'excellente organisation pédagogique de cette institution.

Ils furent également les hôtes de la Coopérative fédérée de Québec, du Service de l'économie rurale du ministère provincial de l'Agriculture et du Conseil de la coopération de Québec.

Ils ont paru très satisfaits de leur séjour dans le Québec, bien qu'ils n'aient pu, dans le court temps à leur disposition, étudier à fond notre mouvement coopératif et visiter plusieurs autres organisations qu'ils auraient aimé à connaître.

ROSARIO TREMBLAY

Thomas W. Doig, décédé



M. Thomas W. Doig, qui fut gérant de 1945 jusqu'à novembre dernier, de l'Association nationale des *Credit Unions* des États-Unis, terrassé par la maladie qui le

minait depuis assez longtemps, est décédé, le 19 décembre, à l'âge de 59 ans.

Il a consacré 30 ans de sa vie

aux *Credit Unions*. Sa contribution au mouvement du crédit coopératif américain fut considérable ; il en est peu qui ont fait davantage pour le progrès du mouvement des *Credit Unions* chez nos voisins du sud. Il fut le pionnier des *Credit Unions* dans l'État du Minnesota et un des fondateurs de la *Credit Union National Association* dont il fut le secrétaire puis le gérant.

Il fut aussi conseiller technique de la Commission du crédit de consommation du *Federal Reserve Board*.

Sa Sainteté Pie XII à la F.A.O.

X^e ANNIVERSAIRE

LA F.A.O. est l'organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations-Unies. Elle a été établie il y a dix ans, à la suite d'une conférence internationale tenue à Hot-Springs, É.-U., en 1943, dans le but d'aider à relever le niveau alimentaire des populations du globe qui souffrent de sous-alimentation. C'est une institution humanitaire d'inspiration chrétienne nécessaire à la paix et au salut du monde. C'est un devoir de charité chrétienne qui s'impose à la conscience des peuples d'Occident de venir en aide aux populations sous-alimentées qui se trouvent pour la plupart du côté de l'Est.

La F.A.O., qui a son siège social à Rome, célébrait, en novembre dernier son dixième anniversaire en tenant sa VIII^e session. Ses participants ont profité de cette occasion pour présenter, le 10 novembre dernier, leur hommage à Sa Sainteté Pie XII qui a toujours témoigné le plus vif intérêt pour les travaux de la F.A.O. Il a même désigné auprès de la F.A.O. deux représentants et observateurs permanents du Saint-Siège en M^{re} Luigi Ligutti (dont nous avons déjà eu le bonheur de recevoir la visite à quelques reprises à la Fédération et qui porte un intérêt marqué pour les institutions sociales du Canada français) et M. le commandeur Émile Bonomelli.

Voici quelques extraits de l'allocation que le Saint Père leur a adressée et que nous empruntons de *l'Osservatore Romano* du 18 novembre dernier.

« Vous savez, Messieurs, avec quel intérêt Nous avons suivi les différentes phases de votre activité depuis le jour où la F.A.O. fut fondée. Il s'agissait alors de regarder en face ce fait terrible : *plus de la moitié de la population mondiale est sous-alimentée ; pour satisfaire les besoins de l'humanité, il fallait doubler la production alimentaire.* La F.A.O. se met éner-

giquement à l'œuvre : elle forme le Comité international de la crise alimentaire, entreprend un recensement mondial de l'agriculture et se propose la création d'un Conseil mondial de l'alimentation ; elle prend en charge les travaux commencés dans neuf pays dévastés par la guerre pour restaurer leur agriculture. Pour Nous limiter à quelques réalisations plus caractéristiques, rappelons qu'en 1947 fut constituée la « Commission eu-

ropéenne des forêts » ; en 1948 eut lieu la première conférence régionale sur les problèmes de la nutrition ; tandis qu'à partir de 1949 un Comité mixte d'experts en cette matière se réunit annuellement sur divers points du globe. Puisque l'accroissement de la productivité et l'élévation du niveau de vie des populations rurales sont liés aux conditions sociales dans lesquelles travaillent les agriculteurs, la F.A.O. aborde

La vieille maison sait résister.



dès 1951 les problèmes de la réforme des structures agraires et les questions connexes du crédit agricole ; en même temps, des réunions multiples en divers continents appuient le mouvement coopératif agricole.

« Il fallait, sans aucun doute, de la hardiesse pour envisager une action aussi variée et qui s'étendit à d'aussi grands territoires. Mais ces efforts n'ont pas été vains. Le rapport, que vous avez publié sur la situation de l'agriculture en 1955, note que la production agricole mondiale a atteint en 1954 un accroissement de 25% par rapport à celle de 1946. Pendant cette décade, les pays sous-développés ont rapidement mis en valeur leurs ressources en terre et en eau ; grâce à l'assistance technique, ils ont appliqué, à la production animale et végétale, les nouvelles méthodes expérimentées et mises au point dans les régions plus avancées. Mais, à côté des résultats positifs, il importe aussi d'enregistrer les insuffisances et les malaises actuels, afin d'attirer l'attention de tous les responsables et d'orienter leurs efforts ; vous avez signalé entre

autres la rigidité des structures productives et la difficulté qu'elles éprouvent à répondre adéquatement à la demande, la stagnation du commerce mondial des produits agricoles et le niveau insuffisant du revenu des agriculteurs, si on le compare à ceux d'autres activités. En de vastes régions du monde, on n'a pas encore réussi à fournir aux hommes le moyen d'acquiescer toute la nourriture, dont ils ont besoin. Ce fait reste, faut-il le dire, le motif premier qui vous stimule à poursuivre vos efforts.

« Alors que jadis le problème de la faim apparaissait insoluble, il est permis à l'heure présente de le regarder en face et de compter pour le résoudre sur la collaboration des gouvernements. Les monographies consacrées à l'étude du sol ont attiré l'attention sur l'unité physique des diverses régions, qui rend la plaine solidaire de la montagne ; celui qui veut sauvegarder la fertilité de ses terres doit se préoccuper de ce qui se passe bien au-delà de leurs limites. Cette vérité prend ici, Nous semble-t-il, valeur de symbole ; les peuples favorisés par la nature ou par les progrès de la

civilisation risquent de connaître un jour de durs réveils, s'ils ne se mettent en peine dès maintenant d'assurer à de moins fortunés les moyens de vivre humainement, dignement et de se développer eux aussi. Éveiller davantage chez un grand nombre d'individus et de nations ce sentiment de responsabilité collective, et surtout provoquer par là des interventions éclairées et généreuses, voilà une tâche haute et noble ; en ces temps de suspicion, de division, de révolte, la portée morale d'un tel résultat dépasse encore de loin ses conséquences matérielles.

« Nous nous plaisons par-dessus tout à reconnaître, dans cette action mondiale destinée à toucher non un ordre privilégié, mais l'immense foule souvent impuissante et sans défense, un aspect authentique de la charité, que le Christ a illustrée par sa vie et par sa mort, et dont il a voulu faire le signe distinctif de ses disciples ; cette charité universelle, désintéressée, exigeante jusqu'au sacrifice, ne peut s'enraciner sinon dans l'amour que Dieu lui-même porte aux hommes. Elle en est la preuve la plus solide. »

À SAINT-PIE-X (Québec)

Signature de la déclaration de fondation de la Caisse populaire de Saint-Pie-X (Québec) fondée le 6 décembre 1955. Parmi les signataires, à côté du propagandiste, on remarque principalement Monsieur le curé J. Beaulé, M. Gérard Laliberté, Ch. Lavallée, D. Savard, L.-P. Lapointe, etc. La Caisse a maintenant commencé ses activités. Nous lui souhaitons un fructueux travail dans la jeune paroisse de Saint-Pie-X.



À Saint-Joseph de Beauce

LA Caisse populaire de Saint-Joseph de Beauce est maintenant propriétaire. L'édifice qu'elle a fait construire a été béni le 27 novembre dernier.

M. le curé J.-O. Roy, après avoir procédé à la cérémonie liturgique, en expliqua le sens. « La formule de l'Église, dit-il, demande au bon Dieu qu'il y ait humilité, bonté, mansuétude. N'est-ce pas que c'est à cet endroit, dans une Caisse populaire, qu'il y a lieu d'exercer cette bonté, cette charité envers le prochain ; et l'on demande, ne l'oublions pas, que l'observation de la loi soit respectée et tout particulièrement que l'on pratique la vertu de justice ; et après avoir ainsi pratiqué toutes ces vertus on demande de rendre grâce au bon Dieu ?

« En même temps, on m'a prié de bénir cette statue, la statue du Sacré-Cœur de Montmartre. On a choisi le Sacré-Cœur de Montmartre. On y voit un cœur qui est bien l'emblème de la charité. On demande au Sacré-Cœur de Jésus de bénir cet édifice et tous ceux qui l'habitent. Cette statue est invitante ; on a choisi le Sacré-Cœur de Montmartre les bras étendus, appelant, convoquant tous ceux qui veulent pratiquer la vertu de charité, tous ceux qui veulent participer à la coopération.

« Et voilà donc, que nous demandons au Seigneur de bénir cet endroit, de faire répandre ses bénédictions sur tous ces coopérateurs et ce beau mouvement social, et nous lui demanderons de bénir, en même temps, leurs familles, afin que les vertus chrétiennes soient toujours respectées dans nos foyers chrétiens. De là notre force. »

M. le maire Auguste Doyon, au nom des autorités civiles, ajouta des mots de satisfaction : « Notre Caisse se devait de faire quelque chose pour notre vieille paroisse. Elle a bien accompli son devoir. Elle nous a donné un petit centre d'affaires remarqua-

ble, comparable aux centres d'affaires de nos grandes villes. » Puis il rendit hommage au travail de M. Élias Vachon, gérant, et ajouta : « Cet édifice est élevé en l'honneur de nos citoyens et de tous les sociétaires qui, grâce à leur bon vouloir, ont permis de réaliser ce but que nous souhaitons tous. Ceci restera à la gloire de tous les citoyens de Saint-Joseph et de tous ceux qui ont fait une réalité de ce projet. »

À grands traits, M. Gérard Poulin, président de la Caisse, en fit l'histoire, rappelant le souvenir des disparus, et rendit hommage au dernier survivant des fondateurs, M. Ernest Lessard, puis au gérant et aux employés.

L'Union régionale de Québec était représentée par son président-gérant, l'honorable Cyrille Vaillancourt, et le secrétaire, l'abbé Émile Turmel, curé de l'Ancienne-Lorette.

M. l'abbé Turmel, invité à parler, déclara que « construire » une Caisse populaire c'est un service de charité sociale. Et jetant un regard sur le passé encore assez proche de la Caisse, il rappela qu'il y a à peine trente ans, les futurs sociétaires, s'ils étaient économes, n'avaient pas appris à confier à d'autres le soin de leur argent. Et cela, au début,

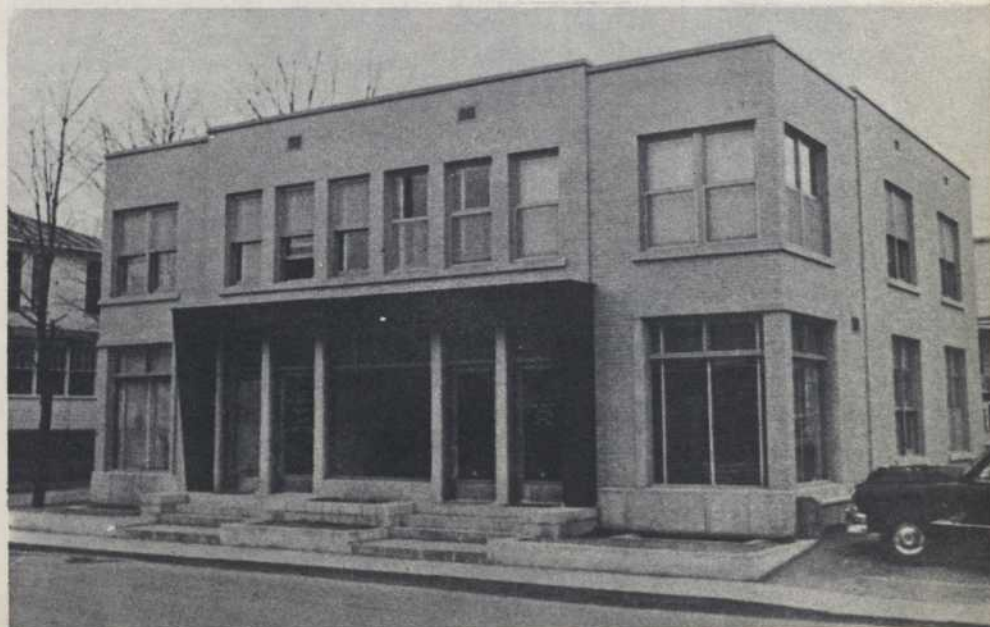
causa de l'inquiétude, de la difficulté au gérant. Le manque de compréhension portait au découragement.

Et n'avait-on pas l'habitude de ne payer qu'à la Toussaint ? En a-t-il fallu des assemblées pour faire comprendre que la Toussaint c'était tous les jours !!

On l'a compris, grâce à la Caisse.

M. l'abbé Turmel, qui était, ces années-là, propagandiste, raconta les jours sombres de la Caisse, alors que n'ayant personne pour remplacer le premier gérant démissionnaire, il avait fallu tout transporter au presbytère. M. Vachon, bien qu'arrivé à Saint-Joseph que depuis peu, consent à prendre la gérance, comptant sur l'aide efficace de madame Vachon.

« L'expérience que j'ai dans la Caisse, dit monsieur l'abbé, m'a permis de constater que la femme est rarement attachée à l'argent. L'honnêteté d'une femme, quand on lui confie une Caisse, est admirable. Et une fois de plus nous avons constaté le dévouement et l'attachement à l'œuvre dont madame Vachon a fait preuve. Elle a voulu voir grandir et prospérer la Caisse. Si bien que son attitude nous a permis de venir réclamer les services de son mari pour inspecter les autres



Caisses, laissant à madame Vachon la responsabilité de la sienne.

« Votre Caisse a 29 ans d'existence : c'est donc pour elle une autre génération qui commence. Cette génération connaît-elle la Caisse populaire ? Et qu'est-ce qu'elle en connaît ? Parmi vous, qui m'écoutez, en est-il un qui en a lu les règlements ? Si un prêt vous était refusé, quelle serait votre réaction en face de ce refus ?

« M. Desjardins a fait des règlements très sages ; sévère pour les membres, il l'était davantage lorsqu'il fallait choisir un officier.

« Votre Caisse ne sera pas en danger parce qu'accidentellement elle perd de l'argent. Elle a déjà accumulé une réserve qu'elle doit avoir à cœur d'augmenter. Celui qui dépense tout son argent à mesure qu'il le gagne, n'est pas un économiste ; on peut dire la même chose de la Caisse. »

Et M. l'abbé Turmel finit en disant que « l'éducation doit se faire au foyer : à cette fin il faut s'efforcer de comprendre les jeunes qui ne vivent pas dans les mêmes conditions où nous avons vécu ».

M. Élias Vachon, gérant de la Caisse et aussi directeur de l'Union, présente M. le sénateur Vaillancourt, président de l'Union régionale de Québec.

Après avoir offert un témoignage de reconnaissance aux officiers de la Caisse qui, depuis le début, se sont dévoués et ont assuré son progrès, particulièrement à M. et M^{me} Vachon, M. Vaillancourt rappelle qu'en 1932, la Caisse avait un actif de cent mille dollars, pour tomber à onze mille dollars. Rappelant quelques souvenirs plutôt sombres, il fit remarquer que le dévouement de tous, la ferveur et l'ardeur du gérant et de son épouse ont fait une Caisse de neuf cent mille dollars d'actif.

« Ce n'est pas le désir du gain qui alors avait amené les dirigeants à s'en occuper. Ce ne sont pas ceux qui cherchent à répandre le bonheur autour d'eux qui exigent du paiement : pour eux, la joie de voir les gens bien établis, jouir d'une saine sécurité, est leur belle récompense, et ils n'en exigent pas davantage.

« Si les dirigeants de votre

Caisse populaire, continue M. Vaillancourt, ont fait leur devoir, si la Caisse populaire a fait son devoir pour la paroisse de Saint-Joseph, est-ce que chacun des citoyens de Saint-Joseph a fait son devoir envers elle ? Combien de gens qui, au lieu de gaspiller les quelques dollars gagnés, parfois péniblement, auraient dû les apporter à leur Caisse ? Cet argent serait resté chez vous, aurait travaillé à votre prospérité collec-

tive pour le bonheur et le bien-être de vous tous. »

Pour terminer cette demi-journée où les souvenirs avaient fourni de si belles leçons, un buffet froid fut servi aux invités, qui, fiers des résultats obtenus, préparent pour Saint-Joseph de Beauce des années de progrès que la vraie coopération ne pourra refuser à cette paroisse plus que deux fois centenaire.

JOSEPH TURMEL

On fêtera cette année...

AD *MULTOS ANNOS* aux dix-huit Caisses populaires de la province qui célèbreront un important anniversaire de fondation en 1956. *La Revue Desjardins* est heureuse de souligner ces jubilé et souhaite à toutes ces Caisses beaucoup de progrès. Elles y réussiront dans la mesure même où elles se maintiendront dans l'esprit de celui qui nous a inspiré l'idée merveilleuse de la coopération. Le temps, en effet, n'a réussi qu'à nous faire mieux comprendre combien son inspiration a été providentielle et merveilleuse.

Elle n'a rien perdu de son actualité.

Sept Caisses auront 45 ans d'existence cette année :

Charlesbourg.....	2 mai 1911
Saint-Félix-de-Kingsey..	25 juil. 1911
Saint Prosper (Champlain).....	13 août 1911
Matane.....	21 août 1911
Saint-Frédéric (Beauce).	27 août 1911
L'Avenir (Drummond)..	17 sept. 1911
Chicoutimi.....	3 oct. 1911

Trois Caisses ont été fondées il y a quarante ans :

Notre-Dame de Hull....	10 juil. 1916
Almaville.....	17 sept. 1916
Saint-Claude (Richmond).....	16 oct. 1916

Quatre Caisses auront trente années en 1956 :

Saint-Jean de Wickham.	26 fév. 1926
Buckland (Bellechasse)..	1 sept. 1926
Saint-Léonard (Port-neuf).....	30 sept. 1926
Saint-Roch-d'Orford (Sherbrooke).....	15 oct. 1926

Pour quatre Caisses, ce seront les noces d'argent :

Christ-Roi (Lévis).....	19 fév. 1931
Saint-Joseph de Ham-Sud.....	22 mars 1931
Weedon-Centre (Wolfe).	6 mai 1931
Saint-Anges de Ham-Nord.....	9 août 1931

EN SURPLUS

Pour ceux qui auraient la curiosité de connaître le nom et la date des Caisses fondées depuis le début jusqu'à 1910, je donne de nouveau la liste de ces Caisses qui a paru précédemment :

Lévis.....	1900
Lauzon.....	1902
Saint-Malo.....	1905
Paquetteville.....	1907
Saint-Isidore (Dorchester).....	1907
Québec.....	1908
Beauport.....	1908
Maria.....	1908
Rimouski.....	1908
Saint-Sauveur (Québec).....	1909
Saint-Jacques (Montréal).....	1909
Saint-Narcisse (Champlain).....	1909
Thetford-les-Mines.....	1909
Saint-Théophile-du-Lac (Laviolette).....	1909
Trois-Rivières.....	1909
Armagh (Bellechasse).....	1901
Saint-Gervais (Bellechasse).....	1910
Québec-Est.....	1910
Saint-Honoré (Beauce).....	1910
Saint-Martin (Beauce).....	1910
Saint-Jean-des-Piles (Laviolette)..	1910

JOS. TURMEL

Les producteurs de sucre d'érable de Québec

DES cinq sociétés coopératives agricoles à caractère provincial dans le Québec (à l'exclusion de la Coopérative fédérée, qui est, à la vérité, une fédération de coopératives agricoles), la Coopérative des producteurs de sucre d'érable est sans contredit la plus importante. Elle est d'ailleurs la plus ancienne puisque la S.C.A. des producteurs de miel ne fut fondée qu'en 1939. Plus tard, en 1945, sont apparues la Coopérative centrale des producteurs de lin et la Coopérative avicole du Québec. Enfin, en 1952, la S.C.A. de Sucre de betterave fut organisée.

On a un jour fait le rapprochement entre les pionniers de Rockdale et la Société des producteurs de sucre d'érable de Québec. C'est un parallèle qui vient naturellement à l'esprit lorsque l'on considère un peu l'histoire, le développement progressif et les activités actuelles de la Coopérative des producteurs de sucre d'érable.

Dans les années 1920-1924, l'industrie de l'érable de la province de Québec passait par une crise. Les bas prix, la mauvaise qualité du produit, la désorganisation des marchés et l'exploitation des fermiers par les commerçants ne pouvaient être combattus que par les efforts conjugués des intéressés.

Fidèle disciple du commandeur Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires, M. Cyrille Vaillancourt, alors chef de la Division de l'apiculture et de l'acériculture au ministère de l'agriculture à Québec, s'attaque résolument à cette tâche géante de grouper les producteurs de sucre d'érable en une société coopérative et de leur faire opérer eux-mêmes leur propre relèvement. C'était d'ailleurs le moyen le plus efficace comme l'ont prouvé les faits. C'est en modernisant leurs méthodes d'exploitation pour améliorer la qualité de leur produit et en se serrant les

coudes qu'ils ont retrouvé des marchés vraiment intéressants et échappé aux exploiters.

De dix-sept qu'ils étaient au début, en 1924, les membres étaient déjà 102, l'année suivante, pour obtenir leur charte d'incorporation sous le nom de « Les Producteurs de sucre d'érable de Québec ».

La Société a son siège social à Lévis. Son bureau-chef occupe aujourd'hui un local dans l'édifice Desjardins. La fabrique, le laboratoire et les entrepôts sont à Plessisville, comté de Mégantic. MM. Armand Roberge et C.-E. Landry y exercent respectivement les fonctions de surintendant et de chimiste.

Que de chemin parcouru depuis l'époque héroïque où la Société n'avait pour tout partage d'autre local que la cave de la maison de son fondateur. Aidé de temps n temps de volontaires tels que M. Simon Deschênes, décédé en septembre 1955, M. Vaillancourt s'occupait de tout à la fois : éducation, propagande, réception du produit, fabrication du sucre ou de la tire sur une installation de

fortune, et livraison à pied à Lévis et à Québec.

Raconter toutes les péripéties et les difficultés des débuts serait certes très intéressant, mais un tel récit dépasse les cadres d'un simple article d'information. Tout était à faire. L'opposition et l'apathie ne faisaient pas défaut. Mais, en dépit des luttes âpres et répétées, la Société a grandi sous l'habile gouverne de son fondateur, aujourd'hui devenu sénateur, l'honorable Cyrille Vaillancourt, qui en est toujours le gérant. Elle compte maintenant près de 6,000 membres, repartis dans 47 comtés de la province, et manipule chaque année une dizaine de millions de livres de sirop d'érable. Reçu en barils à la fabrique de Plessisville, ce sirop est classifié par les inspecteurs du gouvernement provincial, analysé selon les méthodes les plus au point, emballé ou transformé en sucre, en beurre, ou en sucre granulé et distribué à travers tout le pays, pour une part, tandis que le reste, environ 80%, est exporté aux États-Unis. Des milliers de caisses des produits *Citadelle* et *Camp* vont ainsi alimenter, chaque année, les marchés de la consommation domestique et industrielle.

Toujours en développement, la Société admet sans cesse de nouveaux membres et travaille constamment à l'amélioration de l'industrie de l'érable, avec la coopération des ingénieurs-forestiers du ministère des terres et forêts et les spécialistes du ministère de l'agriculture de Québec. La sylviculture est encouragée, le matériel et les méthodes d'exploitation modernisées et rationalisées afin que le fabricant de sucre d'érable du Québec produise en quantité toujours plus grande un produit de haute qualité recherché partout par les véritables connaisseurs.

GILLES CROTEAU,
secrétaire-trésorier.

BILLET

(Suite de la page 2)

l'impression de n'avoir pas accompli d'actions éclatantes, à nos yeux. Pourtant, nous le savons, tout est compté; le moindre geste de charité aura son effet.

Quand on sème, la récolte n'est pas immédiate. Il faut savoir attendre, surtout lorsque le sol est fait de « plus de cailloux que de bonne terre ». Mais il arrive toujours un moment où la graine se développe, où la plante grandit, quelquefois à l'instant où l'on n'osait plus espérer. La grâce est capricieuse... elle ne s'épanouit parfois qu'au dernier moment... alors qu'il n'y a plus d'espoir humain.

C'est par un geste, tout petit en soi au début, que le commandeur Desjardins nous a conquis.

Par le même moyen sachons conserver sa conquête, et garder les cœurs qui se sont donnés.

Bien chers coopérateurs, c'est le souhait, au début de 1956, que je forme pour vous et tous les vôtres.

JOS. TURMEL

Assurance combinée pour maisons d'habitation

NOUS sommes heureux de vous annoncer que, dans le cours d'avril prochain, nous serons en mesure d'offrir au public un contrat d'assurance combinée pour maisons d'habitation.

Cette police comportera les couvertures d'assurances suivantes, qui pourront aussi être prises individuellement :

- a) Incendie sur le bâtiment ;
- b) Incendie sur le contenu ;
- c) Les risques supplémentaires, tels l'effondrement, l'explosion, le choc d'un véhicule ou d'un appareil de navigation aérienne, le bris de vitres, la foudre, l'émeute, les dommages malicieux, la rupture ou le gel des systèmes de chauffage à eau chaude ou à vapeur, des systèmes de plomberie, de climatisation, la fumée, l'eau, la fonte de la neige, l'ouragan, la grêle, le tremblement de terre ;
- d) Tous risques. Sur le contenu des locaux domiciliaires, à quelque endroit que ce soit ;
- e) La responsabilité personnelle

compréhensive, c'est-à-dire que :

1° Nous indemniserons l'assuré de la perte résultant de la responsabilité qui lui est imposée par la loi, relativement aux lésions corporelles reçues par toute personne, y compris la mort en résultant ;

2° Nous rembourserons à l'assuré toute somme qu'il sera appelé à payer relativement aux dommages ou à la destruction de tout bien, la propriété d'autrui ;

3° Nous paierons, jusqu'à concurrence de \$250., les soins nécessaires de médecin, chirurgien, d'ambulance, d'hôpital, d'infirmière, relativement à toute lésion corporelle reçue accidentellement par toute personne, qu'il y ait responsabilité ou non de la part de l'assuré ;

4° Nous paierons les bénéfices de la compensation volontaire aux personnes employées au domicile de l'assuré, qu'il y ait ou non responsabilité de la part de l'assuré, soit la perte du salaire, pour une période de temps li-

mitée les frais médicaux et, s'il y a décès, une somme jusqu'à concurrence de \$3,000, aux héritiers légaux, plus les frais funéraires jusqu'à concurrence de \$125.

Si l'assuré désire un contrat du genre et qu'il détient déjà, dans notre compagnie ou ailleurs, des contrats d'assurance incendie, de responsabilité, de vol et tous risques (soit l'assurance flottante), cette police d'assurance combinée pourra être émise immédiatement et nous accorderons sur les contrats déjà en vigueur un crédit sur les primes payées calculé sur base *pro rata*.

Tel que vous le constaterez, ce contrat offrira de très grands avantages et il simplifiera énormément le problème de l'assurance des assurés et des créanciers hypothécaires.

François ADAM,
directeur général,
la Société d'assurance des
Caisses populaires Desjardins.

IN MEMORIAM

DOCTEUR A.-T. CHARRON

M. Alphonse-Télesphore Charron, docteur ès sciences chimiques, et ancien sous-ministre adjoint de l'Agriculture à Ottawa, est décédé en décembre dernier, à l'âge de 85 ans.

Les Canadiens français, en particulier ceux de l'Ontario, ont contracté une dette de reconnaissance envers ce grand patriote qui, comme président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, co-fondateur du journal *Le Droit*, président de l'Institut canadien-français d'Ottawa et de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, a fait beaucoup pour la reconnaissance des droits du français et pour les respect de leur foi religieuse, en particulier dans l'enseignement.

Le docteur Charron s'est montré dans

la lutte scolaire ontarienne un habile et courageux combattant.

M. J.-ALBERT COMTOIS

La Caisse populaire sociale de Sherbrooke regrette la perte d'un de ses fondateurs en la personne de M. J.-Albert Comtois, décédé le 19 décembre dernier, à l'âge de 75 ans. Il fut un excellent coopérateur. Il remplit avec une grande conscience la fonction de président de la Commission de crédit de sa Caisse depuis sa fondation en 1934.

Il participa à la fondation de l'Union régionale de Sherbrooke en 1934, et en 1937 il devint président de la commission de crédit de la Caisse régionale de

Sherbrooke. Il fit preuve d'un grand dévouement et d'un bel esprit social.

M. JOSEPH TRUDEL

La Caisse populaire de Saint-Denis du Lac-aux-Sables regrette le départ d'un de ses fondateurs, qui était commissaire de crédit et qui a manifesté un zèle particulier pour sa Caisse populaire : c'est M. Joseph Trudel, décédé à l'âge de 74 ans.

Les siens n'oublieront pas l'esprit social, le dévouement, la générosité de M. Trudel.

Les coopérateurs auront sans doute une pensée dans leurs prières pour ces bons serviteurs de Dieu.

Les Caisses populaires de :

Saint-Fidèle	\$169.63
S.-C. de Welland	15.09
Notre-Dame-des-Victoires (Montréal)	597.69
Saint-Félicien (Lac-Saint-Jean)	401.71
Saint-Joseph-d'Alma	90.35
Lévis	3,028.14
Maisonnette (Montréal)	10,000.00
Saint-Romuald d'Etchemin	51.85
Sainte-Anne de Beaupré	4,327.01
Notre-Dame de Hull	374.30
Notre-Dame des Sept-Allégres	50.09
Sabrevois	3,304.00
Québec-Est	6,268.29
Saint-Henri de Montréal	1,650.00
Dolbeau (Roberval)	2,711.52
Petite-Rivière-Saint-François	2,000.00
Montmorency Village	8,280.43
Notre-Dame du Mont-Carmel	1,506.08

ASSURANCE-VIE « ÉPARGNE »

Les Caisses populaires de :

Saint-Félix de Kingsey	\$12.11
Saint-Arsène (Montréal)	500.00
Asbestos (Richmond)	65.93
Bienville (Lévis)	250.00
Grand-Mère (Laviolette)	322.55
Sainte-Anne de Beaupré	96.19
la cité de Shawinigan	110.96
Roxton-Pond (Shefford)	50.65
Sainte-Thérèse de Drummond	234.12
Sainte-Cécile du Bic	500.00
Saint-Fidèle de Québec	254.99
Sully	250.00
Sainte-Cécile du Bic	5.93
Almaville (Shawinigan)	350.47
Almaville (Shawinigan)	103.44
Plessisville (Mégantic)	11.80
Granby (Shefford)	778.71
Val-Rita (Ontario)	107.95
Sainte-Madeleine (Cap-de-la-Madeleine)	27.51
Sainte-Madeleine (Cap-de-la-Madeleine)	591.57
Christ-Roi (Shawinigan)	750.00
Saint-Hyacinthe	1,000.00
Trois-Rivières	5.30
Sully (Témiscouata)	19.43
Sainte-Jeanne-d'Arc d'Almaville	315.00
Magog-Est	101.00
Saint-Étienne-des-Grès	25.00
Sainte-Anne de Sudbury	70.53
Mauricienne	726.48
Trois-Rivières	1,000.00
Saint-Philippe des Trois-Rivières	593.50
Christ-Roi de Lévis	31.70
Giffard (Québec)	500.00
Asbestos (Richmond)	464.70
Saint-Basile le Grand	174.19
Saint-Jean-Baptiste de Drummond	195.32
Saint-Laurent	17.40
Saint-Laurent	3.35
Saint-Laurent	567.09
Beaupré	500.00
Sainte-Thérèse de Drummond	46.35
Château-Richer	250.00
Havre-aux-Maisons	109.94
Albanel (Roberval)	357.43
Sudbury (Ontario)	7.02
Saint-Thomas de Joliette	87.35
Trois-Rivières	63.81
Notre-Dame-de-Grâce (Québec)	335.29
Limoilou (Québec)	1,000.00
Saint-François-d'Assise (T.-R.)	0.88
Sociale de Sherbrooke	624.84
Sacré-Cœur de Welland	108.59
Maisonnette (Montréal)	341.14

Les Caisses populaires de :

Saint-Simon de Drummond	\$672.58
Saint-Jean-Baptiste de Drummond	607.40
Field, Limitée (Ontario)	537.35
Sainte-Marguerite-de-Cortone (T.-R.)	20.00
Granby (Shefford)	0.27
Sainte-Jeanne d'Arc de Sherbrooke	500.00
Saint-Joachim (Montmorency)	111.10
Saint-Arsène de Montréal	250.00
Saint-Arsène de Montréal	4.00
Château-Richer	9.38
Roberval	66.10
Sainte-Anne de Sudbury (Ontario)	672.27
Nicolet	35.00
Sainte-Marguerite-de-Cortone (T.-R.)	411.72
Grandes-Bergeronnes	563.23
Saint-Georges de Beauce	75.77
Saint-Fidèle de Québec	259.00
Almaville	250.00
Sainte-Perpétue (L'Islet)	3.65
Saint-Fidèle de Québec	49.33
Saint-Simon de Drummond	36.84
Saint-Simon de Drummond	80.36
Christ-Roi de Lévis	4.04
Saint-Casimir de Portneuf	250.00
Saint-Casimir de Portneuf	750.00
Albanel (Roberval)	6.20
Albanel (Roberval)	167.55
Albanel (Roberval)	392.31
L'Annonciation	70.82
Grand-Mère (Laviolette)	7.94
Saint-Stanias (Champlain)	250.00
Asbestos (Richmond)	37.30
Sociale de Sherbrooke	250.00
Saint-Basile le Grand	2.28
Sainte-Monique de Nicolet	60.61
Saint-Hyacinthe	35.10
Mont-Joly	165.57
Saint-Frédéric de Drummond	0.20
Saint-Frédéric de Drummond	27.92
Verdun (Montréal)	38.07
Saint-Thomas de Joliette	3.30
Plessisville (Mégantic)	250.00
Château-Richer (Montmorency)	103.69
Saint-Philippe des T.-R.	391.85
Boischatel (Montmorency)	361.86
Magog-Est	750.00
Saint-Joseph de Drummond	10.08
S.-C. de la Baie de Shawinigan	3.90
Saint-Arsène de Montréal	30.38

Les Caisses populaires de :

Notre-Dame de Hull	\$131.08
Notre-Dame de Hull	250.00
Notre-Dame de Hull	122.12
Saint-Casimir	250.00
L'Annonciation (Labelle)	375.00
Notre-Dame de Hull	34.35
Notre-Dame de Hull	83.15
Sainte-Blandine (Rimouski)	15.18
Sainte-Pie de Bagot	36.04
Notre-Dame-des-Sept-Allégres	28.37
Saint-Frédéric de Drummond	1,000.00
Notre-Dame de Hull	317.57
Notre-Dame de Hull	97.88
Granby (Shefford)	750.00
Grand-Mère	3.51
Saint-Pierre de Joliette	45.66
Verdun	639.00
Notre-Dame de Lourdes de Verdun	28.93
Field, Limitée (Ontario)	11.15
Asbestos (Richmond)	144.02
Saint-Dominique de Bagot	881.12
Saint-Casimir (Portneuf)	60.89
Notre-Dame de Hull	301.24
Saint-Zénon (Berthier)	1.15
Saint-Zénon (Berthier)	750.00
Sana, Saint-Georges (Mont-Joli)	249.19
Saint-Arsène Montréal	9.52
Saint-Fidèle	147.46
Lac-aux-Sables	254.75
Saint-Frédéric de Drummond	161.63
Granby (Shefford)	237.02
S.-C. de Welland	250.00
Almaville (Shawinigan)	501.33
Mauricienne	248.67
Sainte-Cécile du Bic	85.03
Sainte-Cécile des Trois-Rivières	1,000.00
Sainte-Thérèse de Drummond	351.18
Saint-Ubalde (Portneuf)	2.86
Almaville	715.50
Maisonnette (Montréal)	90.07
Nicolet	11.78
Saint-Hyacinthe	250.00
Sainte-Madeleine (Cap de la Mad.)	952.25
Sainte-Anne de Beaupré	13.03
Notre-Dame de Hull	0.22
Ville-Emard Montréal	280.42
Notre-Dame-des-Sept-Allégres	62.82
Sainte-Madeleine	250.00
Bienville (Lévis)	1.67
Sainte-Thérèse de Drummond	545.46
Saint-Frédéric de Drummond	204.54

À tous nos assurés
et à tous nos amis
nos vœux sincères
de
bonne et heureuse
année 1956

L'ASSURANCE-VIE DES JARDINS

Nos meilleurs vœux
de bonne
et heureuse année 1956
à tous nos assurés
et à tous nos amis

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES
CAISSES POPULAIRES DES JARDINS

Notes et commentaires

L'ÉCONOMIE AUX ÉTATS-UNIS

La population des États-Unis s'est sensiblement accrue depuis 1940 : elle est passée, en effet, de 132,000,000 à 166,000,000 au cours de cette période 1940-1955. C'est une augmentation de 20% dans quinze ans.

Par ailleurs, dans le même temps, la production nationale brute s'est accrue de 286% ; elle est passée de \$101,400,000,000 à \$391,500,000,000.

Ces chiffres ne doivent pas être pris de façon absolue ; les données statistiques sur la production nationale pour la période 1940-1955 ne peuvent se comparer qu'en tenant compte de l'inflation qui s'est produite dans les prix.

Compte tenu de la hausse considérable des prix au cours de cette période, on doit retenir que la progression de la production nationale brute américaine a excédé sensiblement l'augmentation de la population.

En regard de cela, signalons que le revenu personnel des américains s'est haussé au cours de cette même période 1940-1955 de 293% ; il est passé de \$78,000,000,000 à \$307,500,000,000.

Certains économistes soutiennent que l'économie américaine ne peut pas progresser actuellement aussi vite que les États-Unis le désireraient parce que certains facteurs s'y opposent ; ce ne sont pas tant les marchés qui font défaut ; ce sont plutôt certaines matières premières, un nombre insuffisant de techniciens et un personnel qualifié insuffisant dans certains secteurs et services.

POPULATION AU CANADA

Le recensement national de 1951 établit la population canadienne à 14,009,429 âmes. Population urbaine : 8,628,253 âmes (62%) ; population rurale : 5,381,176 âmes (38%).

La population rurale qui comprend, d'après le recensement national de 1951, toutes les person-

nes qui vivent dans les centres de moins de 1,000 âmes, est ainsi répartie : groupe agricole : 2,827,732 âmes ; il comprend toutes les personnes qui vivent sur les fermes situées dans des régions rurales ; groupe non agricole : 2,553,444 âmes.

Population totale d'origine française au Canada : 4,319,167 âmes.

Population urbaine française : 2,586,777 âmes (60%).

Population rurale française : 1,732,390 âmes (40%).

Groupe agricole : 949,988 âmes (22%).

Groupe non agricole : 782,392 âmes (18%).

La population totale d'origine française constituait, en 1951, 30.8% de la population totale du Canada. Par ailleurs, le groupe rural canadien-français, qui est de 1,732,390 âmes, représentait 12.4% de la population totale du Canada.

Au recensement décennal de 1941, la population française rurale dans Québec représentait 41% de la population, et la population française urbaine 59% ; au recensement de 1951, la population française rurale dans Québec représentait 37%, et la population française urbaine 63%.

Québec comptait, d'après le recensement national de 1951, 814,255 ruraux canadiens-français de moins de 29 ans, ainsi répartis : 419,384 garçons, 384 891 filles. Le nombre des jeunes ruraux canadiens-français de 20 à 29 ans était en 1951 de 178,119, dont 92,344 garçons et 85,775 filles.

ASSURANCE-MALADIE

L'idée de l'assurance-maladie a été adoptée pour la première fois en Allemagne, et c'est à la fin du siècle dernier. Le régime d'assurance-santé alors mis en vigueur en ce pays était à base contributive ; il était financé au moyen des contributions des employés et des employeurs. Par suite des progrès de la médecine et de

l'augmentation du coût des services médicaux et hospitaliers modernes, la plupart des pays qui ont intégré l'assurance-santé dans leur plan de sécurité sociale ont dû recourir à l'aide financière de l'État pour rejoindre l'augmentation du coût des services de la médecine et de l'hospitalisation.

Les problèmes que posent l'accroissement du coût de l'assurance-maladie et de son financement ont fait d'ailleurs l'objet principal de l'étude de la 12^e assemblée générale de l'Association internationale de la Sécurité sociale qui s'est tenue à Mexico, du 3 novembre au 2 décembre dernier.

LES CIGARETTES

Les Canadiens fument de plus en plus de cigarettes. Quelques chiffres marquent l'augmentation sensible de la consommation des cigarettes au Canada.

1930.....	5,000,000,000
1940.....	7,750,000,000
1945.....	17,667,000,000
1954.....	22,113,000,000

Le gouvernement canadien a perçu en taxe sur le tabac, sous ses diverses formes, \$225,000,000 en 1954.

Le producteur de tabac encaisse, lui, une partie seulement, et non la plus importante, loin de là, du dollar versé par le consommateur pour son produit.

SALAIRE DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Les gains moyens par semaine des salariés dans l'industrie manufacturière au Canada sont passés de \$41.71 en 1949 à \$59.35, le premier juillet 1955 ; ils ont atteint leur plus haut sommet, le premier mai 1955, avec \$59.90. La progression a été constante d'une année à l'autre au cours de cette période 1949-1955. L'indice des prix à la consommation est passé de 100 à 116, de 1949 à 1955, d'après *La Gazette du Travail*, que publie mensuellement le ministère fédéral du Travail, Ottawa.

Service de renseignements

Q. — Pourquoi la Caisse populaire Desjardins est-elle une institution paroissiale ?

R. — Dans l'intention du fondateur, la Caisse populaire est une institution paroissiale. « La Caisse populaire, écrit M. Desjardins dans sa brochure sur *la Caisse populaire*, est une organisation paroissiale ; elle naît, elle grandit, elle se développe et prospère au milieu de la famille paroissiale. C'est son berceau naturel, son foyer d'activité, et elle ne doit pas en franchir les limites. »

L'expérience a confirmé la sagesse de cette politique de limiter la sphère d'action des Caisses populaires Desjardins à la paroisse où les gens se connaissent les uns les autres et où les prêts sont, par conséquent, faciles à faire de façon judicieuse et peu coûteuse.

1,150 Caisses populaires Desjardins sont en opérations dans la province de Québec. À quelques exceptions près, elles opèrent sur la base paroissiale. Elles sont stables. Elles progressent. Leurs opérations connaissent un grand succès. Elles bénéficient sans doute des avantages qu'offre notre organisation paroissiale. Les citoyens d'une même paroisse se connaissent, ils se font confiance, et ils veulent s'entraider par leur Caisse populaire. C'est un premier avantage fort précieux à la Caisse.

Le fait qu'ils n'exercent pas tous le même métier ou la même profession apporte en plus à leur Caisse populaire un élément de stabilité. Le ralentissement d'une activité économique, la fermeture d'une industrie ne risque pas de compromettre le bon fonctionnement de la Caisse. C'est là un autre avantage dont ne jouissent pas les Caisses populaires qui recrutent leurs membres chez les ouvriers d'une industrie ; sa fermeture peut signifier à brève échéance la paralysie et éventuellement la disparition de la Caisse.

Groupant des citoyens appartenant à plusieurs professions ou métiers, nos Caisses populaires Desjardins sont en mesure de traverser avec moins de difficultés et d'ennuis les périodes de dépression économique ou de chômage.

C'est la paroisse, d'ailleurs, où se pratique avec succès la coopération, qui a permis à M. Desjardins d'organiser, sur une base permanente et sûre, sa Caisse populaire ; il a uni organiquement dans une même institution l'épargne et le crédit par les principes coopératifs ; et il les a unis efficacement grâce à la paroisse, qui permet une application facile et sûre des principes coopératifs dans le champ de l'épargne et du crédit.

La paroisse, qui se fonde sur la coopération des familles et qui groupe assez de petites entreprises économiques pour servir de base à une telle institution coopérative d'épargne et de crédit populaire, a permis, en effet, à M. Desjardins, d'unir organi-

quement et efficacement par les principes coopératifs en une seule coopérative ces deux fonctions : celle d'organiser l'épargne populaire et celle de distribuer le crédit populaire. Ces deux fonctions étaient jadis remplies, notons-le bien, par des institutions distinctes : la Caisse ou Banque d'épargne, qui recevait et protégeait les épargnes du peuple mais qui ne prêtait pas aux classes besoigneuses, et la coopérative de crédit qui, comme en Italie, en France, par exemple, empruntait des Caisses ou Banques d'épargne et faisait ensuite des prêts aux classes populaires.

M. Desjardins a marié dans sa Caisse populaire ces deux fonctions économiques nécessaires qui étaient autrefois séparées ; il les a liées organiquement dans une seule et même institution par les principes coopératifs, en appliquant ces principes sur une base décentralisée : la paroisse. Cette institution c'est la coopérative, à base paroissiale, d'épargne et de crédit, c'est la Caisse populaire Desjardins.

La Caisse populaire bénéficie des avantages que lui offre la paroisse. Celle-ci, de son côté, tire avantage des opérations de la Caisse populaire. « On ne saurait nier, écrit M. Desjardins, dans sa brochure sur *la Caisse populaire*, qu'une pareille organisation économique greffée sur l'unité paroissiale ne peut manquer de fortifier l'attachement de nos compatriotes pour leur clocher natal, le leur rendre plus cher puisqu'il symbolisera alors non seulement leurs aspirations les plus élevées, mais aussi celles de l'ordre matériel, qui ne sont pas à dédaigner après tout. Faire de la paroisse un foyer solidement coopératif de toutes les activités tendant au bien-être matériel ne peut nuire au but surnaturel qui en a inspiré la création. Cette alliance intime de tous les intérêts ne saurait produire que des fruits savoureux par l'appui mutuel qu'ils se donnent, rendant ainsi leurs activités plus efficaces. »

La Caisse populaire complète l'organisation paroissiale. Le Conseil municipal s'occupe des affaires civiques de la paroisse, la Commission scolaire voit à l'instruction des enfants, l'Église assure le service religieux. Une institution manquait qui permit d'organiser solidement la vie économique de la paroisse. Cette institution c'est la Caisse populaire. Elle remplit dans la vie paroissiale le rôle que joue le sang dans l'organisme humain. Elle vivifie la vie paroissiale, elle contribue à la prospérité des petites entreprises et assure son appui aux institutions sociales de la paroisse. Elle crée à même les épargnes recueillies dans la paroisse une source de capital qu'elle met à la disposition de ceux qui peuvent le faire fructifier. Elle vient ainsi aider financièrement les entreprises économiques et les institutions sociales dans la paroisse.

Consultation légale

DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION POUR LES SOCIÉTÉS OU CORPORATIONS MEMBRE DE LA CAISSE POPULAIRE

Q. — *On désire des précisions sur le droit de vote des sociétés ou corporations membres de la Caisse populaire par un délégué. On me demande si le délégué d'une corporation ou société, qui est sociétaire de la Caisse populaire, peut voter deux fois: une première fois personnellement, comme sociétaire de la Caisse populaire, et une seconde fois, comme délégué de la corporation sociétaire de la Caisse populaire?*

R. — Voici tout d'abord le texte de l'article 25 de la loi des Syndicats coopératifs de Québec à ce sujet.

« L'assemblée générale de la société se compose de tous les sociétaires. Elle se constitue quel que soit le nombre des membres présents. Aucun sociétaire ne peut voter par procuration; cependant,

les corporations ou sociétés peuvent se faire représenter et voter par un délégué. Chaque sociétaire n'a qu'un seul vote, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il possède.

« Les règlements peuvent prévoir que les membres admis moins de trois mois avant l'assemblée générale n'auront pas droit de vote. »

Ce qui l'intéresse particulièrement, c'est le vote par procuration. Disons que les sociétaires ne peuvent, vu la prohibition contenue dans la loi, se faire représenter à une assemblée. Les individus doivent y assister en personne et exercer, comme chacun le sait, un vote, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Cependant, pour ce qui est des corporations, il faut nécessairement qu'elles aient un représentant, si on ne veut pas qu'elles soient privées du droit de voter. Cette expression couvre les personnes morales, syndicats, sociétés par actions,

commissions scolaires, corporations municipales, fabriques, syndicats agricoles, corporations de syndic, en général tout corps incorporé qui jouit de la personnalité juridique indépendante des membres qui le composent.

Les corporations peuvent en effet devenir membres d'une Caisse sous l'autorité de l'article 7. La corporation nomme un représentant. C'est là matière d'administration, et celui qui est porteur de cette procuration devient son délégué, vote en son nom et non personnellement. La procuration doit être nominale, c'est-à-dire décrire celui qui doit agir, et doit mentionner l'assemblée générale à laquelle il est ainsi délégué.

Si le délégué ou mandataire est lui-même sociétaire, il peut en plus voter personnellement. La procuration se donne par écrit. C'est la règle.

LE CONSEILLER JURIDIQUE

On dit que...

POLISSEUSES À PLANCHER

L'industrie canadienne a fabriqué plus de 130,200 polisseuses électriques à plancher durant l'année 1953, soit deux fois et demie autant qu'en 1949 (55,700).

PLUS DE LESSIVEUSES

À peu près 83 pour 100 des ménages canadiens avaient des lessiveuses mécaniques, 76 pour 100 des réfrigérateurs mécaniques et 52 pour 100 des aspirateurs.

RECETTES PROVINCIALES DE L'AUTOMOBILE

Les recettes provinciales provenant des immatriculations, permis de conduire, etc., et de taxes sur l'essence se chiffraient par

\$329,552,161. en 1954 pour une moyenne de \$90. par véhicule. La plus haute moyenne (\$126.) a été enregistrée au Québec et la plus basse (\$64.) au Manitoba.

DIX AUTOMOBILES PAR 42 PERSONNES

À la fin de 1954, le Canada comptait, par 42 personnes, dix automobiles immatriculées. Proportionnellement, l'Alberta en avait le plus grand nombre (10 par 31 personnes), mais l'Ontario venait en tête quant aux voitures de tourisme (10 par 42).

CRAYONS MÉCANIQUES

La production de crayons mécaniques a augmenté en 1954, soit

7,674 grosses, contre 6,593 en 1953.

ÉLECTRICITÉ AUX FOYERS

En septembre 1955, environ 93 pour 100 des foyers canadiens étaient pourvus d'électricité, soit 3,616,000 sur quelque 3,872,000.

ACCIDENT DE LA ROUTE

Les accidents d'automobiles ont entraîné la mort de 798 personnes au Canada durant la première partie de l'année, soit 81 de plus qu'un an plus tôt. Le nombre d'accidents a diminué de 2,874 pour s'établir à 62,906, mais les blessés ont augmenté de 1,292 pour atteindre 20,186. La province de Québec n'est pas comprise dans ces chiffres.

Sa paire de chaus-
sures que tu as en
trop appartient à
celui qui n'en a
pas.

Saint Jean
Chrysostome

